

# **Impact des réformes économiques sur l'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie**

***BOUHANNA ALI & BEKHECHI GHAOUTI***

Université de Tlemcen

Le contexte actuel de la mondialisation raffermit l'interdépendance de l'économie algérienne et interpelle davantage à des réformes économiques et donc à de nouvelles politiques économiques adaptables aux changements socio-économiques constatés. Cette dernière est supposée avoir un impact direct sur la croissance et le développement des économies ainsi rapprochées.

Cette interdépendance ne peut être qu'avantageuse pour l'Algérie et ses partenaires étrangers. Cependant elle reste conditionnée par l'accélération du rythme des réformes économiques. A ce niveau c'est l'importance du volume d'investissement direct étranger entrepris par le nord vers le sud qui en constitue la condition pour une convergence des économies du sud dans leur processus de développement.

L'objet de cet article est de contribuer à la compréhension du processus des réformes économiques dans un contexte de mondialisation et leur impact sur l'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie. Dans un premier temps, on essaie de mettre en exergue les différentes études touchant le sujet en question en privilégiant les initiatives annoncées par les pouvoirs publics en termes de politique et de réformes économiques. Dans un deuxième temps, on tâchera de mettre en relief l'impact de ces réformes et politique publique sur le développement du potentiel d'attractivité de l'Algérie en prenant soin d'identifier des déterminants des flux d'IDE dans le nouveau contexte de la mondialisation. En dernier ressort, il nous paraît nécessaire d'apporter une contribution sans nul doute modeste consistant à formuler des recommandations d'ordre stratégique pour que l'Algérie puisse accroître son attractivité envers les IDE dans un contexte de concurrence de plus en plus difficile.

## **Mots clés :**

**Attractivité, Politiques Economiques, Environnement, Investissement direct étranger , Mondialisation, Impact.**

## **Introduction**

Le contexte actuel de la mondialisation raffermit l'interdépendance de l'économie algérienne et interpelle davantage à des réformes économiques et donc à de nouvelles politiques économiques adaptables aux changements socio-économiques constatés. Cette dernière est supposée avoir un impact direct sur la croissance et le développement des économies ainsi rapprochées.

Cette interdépendance ne peut être qu'avantageuse pour l'Algérie et ses partenaires étrangers. Cependant elle reste conditionnée par l'accélération du rythme des réformes économiques. A ce niveau c'est l'importance du volume d'investissement direct étranger entrepris par le nord vers le sud qui en constitue la condition pour une convergence des économies du sud dans leur processus de développement.

L'objet de cet article est de contribuer à la compréhension du processus des réformes économiques dans un contexte de mondialisation et leur impact sur l'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie. Dans un premier temps, on essaie de mettre en exergue les différentes études touchant le sujet en question en privilégiant les initiatives annoncées par les pouvoirs publics en termes de politique et de réformes économiques. Dans un deuxième temps, on tâchera de mettre en relief l'impact de ces réformes et politiques publiques sur le développement du potentiel d'attractivité de l'Algérie en prenant soin d'identifier des déterminants des flux d'IDE dans le nouveau contexte de la mondialisation. En dernier ressort, il nous paraît nécessaire d'apporter une contribution sans nul doute modeste consistant à formuler des recommandations d'ordre stratégique pour que l'Algérie puisse accroître son attractivité envers les IDE dans un contexte de concurrence de plus en plus difficile.

En effet, l'Investissement direct étranger a longtemps été considéré par nombre de pays en voie de développement dont l'Algérie comme un des facteurs de la dépendance à l'égard des pays industrialisés. Mais le surendettement et l'absence d'épargne dans ces pays ont suscité un changement d'attitude des gouvernements confrontés à une pénurie de devises et à une régression de l'investissement local.

Dans le sens large de l'économie, il s'avère que l'IDE contribue concrètement à l'industrialisation puisqu'il est générateur de devises, de création d'emplois nouveaux et de transfert de technologies. L'impact de l'IDE sur le développement trouve son explication dans le transfert de savoir faire, d'un apprentissage, voire d'une appropriation de nouvelles technologies et de méthodes d'organisation et de gestion par les individus relevant des entreprises du pays d'accueil.

Il nous paraît d'une nécessité absolue de mettre en relation l'amélioration de l'environnement des affaires avec les réformes globales et profondes engagées par les pouvoirs publics à différents degrés et en divers domaines dans le but d'utiliser rationnellement les espaces destinés à l'investissement en optimisant les opportunités et en valorisant les potentialités existantes.

### ***1-1 / La politique économique des IDE***

La politique économique des IDE est définie comme « l'ensemble des comportements publics ou collectifs, ayant pour objectif de modifier les règles, les normes et les routines des agents économiques, dans le but d'accroître la valeur ajoutée à long terme »<sup>1</sup>. Ces politiques ont alors un caractère institutionnel double. D'une part, elles concernent la création et le développement d'organisations formelles permettant d'accroître l'efficacité productive tel que la création d'entreprise, des structures juridiques et accords de coopération. D'autre part, elles concernent la construction de comportement industriel, comportant des modèles de

---

<sup>1</sup> OCDE , ....

management stratégiques. Ainsi ces politiques doivent être globale dans le sens qu'elles ne se limitent pas aux mesures partielles, qui agissent sur la décision d'investissement, et favorisent l'implantation de telle ou telle entreprise dans telle ou telle région. Elles influent prioritairement sur l'évolution des processus industriels. A cet effet, pour susciter une décision d'investissement, la politique cherche à créer des conditions générales favorables. Mais une fois que l'investissement est réalisé, il faut continuer à s'intéresser aux dynamiques productives, notamment aux capacités d'organisation et d'innovation, capacité de partenariat, de coopération, efficacité du système judiciaire et niveau de confiance.

Il semble donc que les dynamiques propres aux IDE conduisent à déplacer les objectifs des politiques industrielles d'attraction à la création d'avantage spécifiques à chaque territoire et à chaque industrie. Ce choix illustre le passage des politiques limitées à l'attraction des investissements étrangers à celle des avantages construits. En effet, l'économie mondiale est aujourd'hui dominée par un nombre limité d'instructions et de directives d'application édictée par des institutions internationales : l'OMC, la banque mondiale, le FMI, Union européenne voir le G7. Ces politiques sont par la force des choses, celle retenues par pratiquement tous les pays en voie de développement, en particulier à travers le plan d'ajustement structurel (PAS). Dans une économie de marché, les déterminants des IDE résultent de l'existence préalable des comportements locaux favorables à la production se basant sur les compétences. L'objectif recherché sera moins d'attirer l'investissement mais plutôt de créer les conditions qui permettront à l'investisseur étranger de rester et d'entretenir des relations durables avec l'investisseur local.

Aujourd'hui les politiques économiques prennent alors une nouvelle configuration qui consiste dans la création d'un partenariat local dynamique, ou des alliances stratégiques entre les capitaux extérieurs et nationaux. Ainsi, l'idée fondamentale est que la question des IDE ne se pose pas seulement entre les pays qui adoptent des politiques d'attractions concurrentes, mais plutôt au niveau de l'articulation de comportements entre les firmes multinationales, les Etats pourvoyeurs de capitaux et pays d'accueil et les firmes locales<sup>2</sup>.

## **1-2 / Les politiques publiques vis à vis les IDE et les stratégies des firmes multinationales.**

Il est généralement admis que les politiques publiques vis à vis les investissements étrangers doivent être élaborées en tenant compte **de l'articulation entre les stratégies des multinationales et les objectifs des pays d'accueil.**

D'après la littérature il existe une large gamme de politiques et autant d'orientations particulières qui intégrant les objectifs propres de développement. En effet, les investisseurs étrangers prennent leurs décisions d'implantations, en fonction de leurs intérêts : le niveau de profit escompté, l'expansion des marchés, la sécurité des approvisionnements et des investissements, l'efficacité technologique et organisationnelle. Les potentiels d'économie d'échelle, d'intégration industrielle inscrivent les IDE dans des perspectives dynamiques de long terme qui vont au-delà des comportements uniquement spéculatifs.

Concernant l'analyse de l'application des politiques publiques, la littérature en distingue trois orientations fondamentales à savoir :

---

<sup>2</sup> Bellon.B, 1997, « Avantages construits et dynamiques d'apprentissage », Ed Economica

1/ le retrait de l'Etat réduit ses initiatives politiques au développement du libre échange, garanti par le respect des grands équilibres et les négociation internationales de réduction de barrières douanières

2/ les politiques prennent une double orientation de protection vis à vis des capitaux étrangers, et de création de capitaux nationaux . Même les pays les plus libéraux ( Etats Unis) ont multipliés les politiques non affichées de contrôles des investissements étrangers, par le biais de concept d'industries stratégiques et des barrières institutionnelles comme les lois anti-trust, les soutiens institutionnelles et financiers et les mesures d'interdiction des investissements

3/ une politique plus volontariste liée au développement des politiques de transferts de technologies et des politiques coordonnées de rattrapage, menée par les nouveaux pays industrialisés d'Asie du Sud Est et par la plupart des pays en développement .<sup>3</sup>

### **1-3 / Les politiques d'attraction par les avantages constructifs.**

Les politiques d'attraction ne peuvent plus se réduire à une série d'aides apportées ou de privilèges accordés aveuglement à tout investisseur étranger susceptible de s'implanter localement. Il faut le rappeler que de telles politiques ne conduisent pas automatiquement au développement et ne constituent pas des incitations suffisantes pour attirer un flux conséquent d'IDE. Ainsi les politiques d'attraction deviennent complexes et visent à construire des avantages spécifiques dites intangibles<sup>4</sup> pour le pays. L'environnement dans son ensemble doit contenir des règles incitatives, celles rendant possible la coopération, le partenariat, les alliances et cela dans le but de favoriser la formation continue et un flux d'information accessible à tous le monde.

Aujourd'hui, le rôle de la politique publique est de modifier les orientations actuelles qui limitent les responsabilités de l'Etat à la suppression des barrières administratives légales, à la multiplication des incitations fiscales, et à l'allègement des charges réglementaires et sociales. **L'enjeu est donc de créer une articulation entre les politiques d'attraction des investissements étrangers et les politiques de création et de restructuration du tissu industriel.** Ainsi les politiques **de mise à niveau** engagées par les pays en quête d'IDE sont plus importantes que celles d'attraction, par la multiplication d'aides et de subventions sans contrepartie au profit des capitaux étrangers. Ainsi, les politiques du guichet unique ne doivent pas se limiter une délégation des prérogatives de différents ministères , elles doivent refléter une ambition stratégique axée sur la création des compétences et les moyens organisationnels pour arriver à ces fins.

## **2 / DETERMINANTS DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS**

Si l'Algérie à l'instar des autres pays en voie de développement ont dans leur majorité privilégiée au cours des années 60 et 70 l'endettement comme source de financement de leur déficit externe chronique, cette politique a été abandonnée sous la contrainte de la solvabilité. Pendant cette période, ces pays appliquaient des politiques protectionniste. Ainsi, les investissements étrangers étaient attirés par les perspectives de vendre derrière les barrières dans un marché régional (stratégie de détournement).

---

<sup>3</sup> Bellon. Bertrand, Rédha.Gouia, 1998, « IDE et développement industriel méditerranée », Ed.ECONOMICA

<sup>4</sup> Bellon.B, 1997, « Avantages construits et dynamiques d'apprentissage », Ed Economica

Désormais, l'IDE apparaît aujourd'hui comme le seul alternatif du fait qu'il n'est pas générateur de dette et moins volatile comme dans le cas des investissements de portefeuille. Les firmes étrangères se sont davantage orientées vers des localisations offrant des plates formes d'exportation. Dans ces nouvelles conditions, pour réussir à attirer les investissements, les avantages d'un site de localisation doivent contribuer au renforcement de la compétitivité des firmes étrangères à travers notamment le triangle des conditions d'attraction.

L'Algérie étant le dernier pays du Maghreb ayant ratifié l'accord d'association avec l'Union Européenne, réaffirme son choix d'ouverture et d'intégration à l'économie mondiale dans un espoir d'accroître son potentiel d'attractivité vis à vis des IDE spécialement ceux en provenance d'Europe. Le projet de constitution progressive d'une zone de libre échange repose sur l'instauration à terme du libre échange des produits et services et de la libre circulation des capitaux d'où les investissements directs étrangers donnent l'image d'une modalité essentielle d'intégration régionale. L'impératif de connaître les déterminants de localisation des IDE est primordial pour les gouvernements récepteurs soucieux d'accroître le potentiel d'attractivité de leurs économies.

L'objet de la plupart des études empiriques réalisées à travers des analyses économétriques est d'identifier les déterminants de localisation d'IDE dans les pays Sud Est de la Méditerranée (PSEM). Les résultats ainsi obtenus serviront de base de données pour définir un potentiel d'attractivité pour les pays en quête de capitaux étrangers. Ces résultats ont permis de comprendre pourquoi les (PSEM) et particulièrement les pays du Maghreb demeurent en marge de l'essor considérable qu'ont connu les IDE en direction des pays en voie de développement au cours de la dernière décennie.

## **2-1 LE TRIANGLE DES CONDITIONS D'ATTRACTION**

En tenant compte du choix vers une localisation potentielle, les firmes multinationales dressent une liste de conditions devant être satisfaites par chaque pays d'accueil afin d'apparaître sur la liste finale de localisation. Selon le rapport du service conseil à l'investissement étranger (Foreign Investment Advisory Service : **FIAS**),<sup>5</sup> les compagnies étrangères focalisent en premier lieu sur la stabilité politique, la stabilité économique, et la transparence du système juridique du pays hôte.

### **2-1-1- La stabilité politique :**

Les investisseurs en règle générale, n'aiment pas l'incertitude et préfèrent travailler dans des conditions de sécurité et de stabilité politique. Il est donc nécessaire que l'avenir d'un pays soit suffisamment prévisible de manière à permettre aux investisseurs d'évaluer les bénéfices liés à leurs projets et de les comparer avec d'autres localisations offertes. Le déficit de démocratie ou de toutes autres légitimités politiques fait que le système de gouvernement peut être brutalement modifié. Le risque inhérent à l'instabilité politique signifie le risque de perte d'actifs suite à une destruction physique résultant d'un acte terroriste ou de non respect

---

<sup>5</sup> Michalet.C.A, « *Firmes multinationales et attractivité des territoires dans un nouvel impératif industriel* », Université Paris-Dauphine

de contrats, chose qui explique la faible part de l'Algérie dans le flux d'IDE dans la région pendant la dernière décennie. Mais depuis un certain temps les choses ont beaucoup changé, avec l'amélioration du climat sécuritaire, la relative stabilité politique et le retour progressive à une démocratie ne peut qu'améliorer le potentiel d'attractivité du pays vis à vis des IDE.

## 2-1-2- La stabilité économique

Elle vient en deuxième pré condition à l'attractivité. Elle est appréhendée à travers des variables macroéconomiques qui renforcent la croissance par le biais d'un certain nombre d'agrégats tels que : l'équilibre budgétaire, l'équilibre de la balance de paiement, l'équilibre monétaire, l'équilibre des comptes extérieurs et la stabilité du taux de change, qu'on développera un peu plus loin.

### Etat des lieux en Algérie

La situation macro-économique dans le pays peut être résumée de manière générale autour d'un certain nombre d'éléments d'appréciation s'articulant autour de :

- Une situation macro-économique depuis 2001 stabilisée se basant sur de significatifs progrès dans la stabilité monétaire et budgétaire permettant des taux de croissance réguliers mais toujours insuffisants comme on le verra à la fin de cette partie,
- Une progression dans l'évolution des structures légales et de l'affermissement des droits de propriété en particulier ces deux dernières années,
- Un retard manifesté dans certains domaines de transition par rapport aux pays de la région à cause d'une certaine hésitation d'application des réformes particulièrement tel que la privatisation.

La situation économique et financière du pays reste fragile en raison de la dépendance toujours croissante vis à vis du pétrole, tant au niveau économique presque 97% des recettes d'exportation, que budgétaire où la fiscalité pétrolière représente environ 60% des recettes de l'Etat et 1/3 du PIB. Depuis le double rééchelonnement de 1994 et 1995, l'Algérie vit au rythme des réformes engagées pour la libéralisation de son économie. Si les mesures engagées dès 1994 ont permis la restauration des équilibres macro-économiques. Le problème qui se pose aujourd'hui est de concrétiser cette relance économique une fois établis les équilibres macro-économiques et ainsi la réalisation d'une croissance suffisante pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion et assurer un développement durable de l'emploi.

**Taux de croissance :** La croissance bien qu'elle s'est améliorée elle reste insuffisante pour lutter contre la pauvreté et le chômage ( 3.2 % en 1999 ; 2.4 en 2000, 2.1 % EN 2001. 5% en 2002, 6.4% en 2003 et 7 % en 2004.). Mais avec l'arrivée en marché de travail de plus de 200000 personnes par an en âge de travail, ces performances sont loin de résoudre ce fléau social qui ronge notre société. Pour certains chercheurs, ils estiment que le taux de croissance doit être maintenu entre 7 à 8 % pour réduire le chômage.

**Taux d'inflation** a ralenti de manière drastique 0.34 % contre 30 % en 1995 contenu par une baisse prudente du taux d'escompte 5.5 % depuis 2002 et une gestion appropriée du taux de change. Cette performance a été rendue possible grâce à une politique monétaire rigoureuse.

**Une situation financière externe** favorable du fait de la progression continue des réserves de change. Cette situation s'explique par des excédents commerciaux successifs. Ainsi on assiste depuis l'an 2000 à un important excédent de la balance de paiements courantes ( 7.06 M Dollars en 2001, soit 13% du PIB et 4.3 MD en 2002 soit 8 % du PIB ) Quant à la balance des capitaux, déficitaire depuis 1990 se redresse depuis l'an 2000 grâce à

une hausse des flux des investissements directs étrangers 1.1 MD EN 2001 et 1 MD en 2002. Les réserves en devise ont atteint à la fin 2002, 22 MD. En fin et grâce à une politique d'endettement prudente, le poids de la dette extérieure en proportion du PIB est en voie de diminution ( 58.9% en 1999, 42 % en 2002. ).

**L'équilibre budgétaire** reste lui aussi fragile vu que la relance de l'économie s'appuie sur l'investissement public et non privé dont le financement est apporté uniquement par la rente pétrolière . Ainsi toute tension sur les cours des hydrocarbures et l'affaiblissement du Dollar auront un impact néfaste sur les équilibres interne et externe du pays.

Malgré l'assainissement de ces comptes extérieurs, seule les réformes structurelles profondes tel que privatisation, révision de la loi foncière, la modernisation des banques peuvent contribuer à, une attraction des IDE et assurer par la même une croissance durable. Ainsi les engagements internationaux constituent le cadre de référence des réformes engagées vers l'économie de marché, même si la transition reste confronté à des résistances internes.

### **2-1-3- Le système juridique**

Il occupe une place aussi importante que la stabilité politique et économique. Il concerne un système juridique transparent et efficace, un traitement équitable dans le règlement des conflits et litiges. L'intégration de notre pays à l'économie mondiale exige, entre autre, l'adaptation notre système juridique sur les normes internationales.

Le triangle des conditions d'attractivité constitue la formule à respecter pour chaque pays qui cherche à recevoir l'IDE. Les autres conditions tel que: la taille du marché, le système de communication, le développement de l'infrastructure, le niveau de qualification de la main d'œuvre...etc., seront les incitations principales qui moduleront la décision d'un investisseur étranger de choisir une localisation précise parmi les différents pays ayant remplis le triangle des conditions d'attractivité.

### **2-2/ LA RELATION ENTRE L'IDE ET LA DYNAMIQUE DE CROISSANCE**

L'hypothèse selon laquelle il existe une forte corrélation entre le flux d'IDE et la dynamique de croissance, est soutenue par l'observation des flux énormes d'IDE vers les pays asiatiques et les pays industrialisés. Les potentialités d'un rendement élevé à court terme dans les régions à forte croissance dynamisent les flux d'IDE même dans les régions à fort risque d'un point de vue politique. A cet effet, la hausse spectaculaire d'IDE vers la Chine, un pays aux institutions politiques non démocratiques et une prédominance du secteur public, est un cas concret sur la primauté de la dynamique de croissance sur tous les autres facteurs déterminants. Cet exemple nous aidera aussi à comprendre la faible performance, des pays du Maghreb en l'occurrence l'Algérie, en terme d'attractivité due à une faible dynamique de croissance conjuguée à une stabilité politique fragile.

### **2-3-LES VARIABLES DES COUTS**

Les coûts de la main d'œuvre, de transaction et de financement de projets sont des déterminants importants dans la localisation d'une filiale à cause des possibilités de localisation concurrentes. Dans ce cadre, les modèles d'offres mettent en avant le rôle du coût de la main d'œuvre dans le choix de localisation des IDE. "BARRE et PAIN" ont abouti à la conclusion que la hausse des salaires a un effet négatif sur les flux d'IDE en général. Or,

d'autres travaux attestent par contre que la hausse des salaires permet d'attirer les investissements étrangers comme dans le cas de la Chine par opposition à la Hongrie.

Pour mieux saisir ce passage, il est important de se focaliser sur la stratégie que choisissent les investisseurs. Supposons nous dans une stratégie Verticale, la logique repose donc sur les différences en dotation factorielle c'est à dire une logique de minimisation des coûts. Cette approche basée sur une multinationalisation exogène peut difficilement expliquer les flux intensifs des IDE vers les pays de la triade (USA, Japon, Europe) et des flux négligeables observés dans les pays en développement en particulier les PSEM.

Si dans le cas contraire, la firme multinationale opte pour une stratégie Horizontale, sa logique reposera sur les similarités en revenu par habitant et en dotation factorielle. Cette théorie, basée sur une multinationalisation endogène a montré que l'investissement étranger ne doit être observé qu'entre pays développés. Cependant, elle explique mal la croissance des flux d'IDE vers les pays asiatiques. Dans le cas des PVD en l'occurrence l'Algérie il semble que la stratégie verticale apparaît comme un déterminant majeur de localisation des firmes étrangères dans les industries tels que le textile, l'habillement, l'agroalimentaire et le tourisme. Sachant que dans de telles industries, le pays comme dispose d'une main d'œuvre relativement qualifiée et bon marché.

## **2-4-LA MISE EN PLACE D' UN CADRE INSTITUTIONNEL**

Si les écoles dites traditionnelles de la pensée de développement (école de dépendance et de la modernité) soutiennent l'idée selon laquelle les économies doivent être libérées des interventions de l'état pour pouvoir attirer les IDE. La nouvelle théorie d'adaptation institutionnelle affirme que **l'efficacité de la politique d'attractivité** dépend du cadre institutionnel dans lequel elle devrait être planifiée et exécutée. Cette théorie accorde un rôle important à l'Etat en coopération avec le marché dans le contexte des pays en voie de développement.

Ainsi, il est essentiel que l'Etat joue un rôle primordial dans la mise en place d'un cadre institutionnel favorisant le développement des investissements privés locaux et étrangers. Dans le cas de l'Algérie, le rôle de l'Etat dépasse de loin le cadre prescrit par cette théorie dans le sens où la relance économique et la mise en place d'un climat propice à l'investissement relève des prérogatives de l'Etat. Cependant, la phase de transition vers l'économie de marché a trop duré à cause du retard enregistré dans la réalisation de certaines réformes économiques en particulier ceux dites de deuxième génération d'où la redéfinition du cadre institutionnel s'impose.

Avec les nouvelles mutations économiques à la fois à l'échelle national et international, l'Etat éprouve le besoin de mieux **définir les règles du jeu**, de désigner un arbitre qui veille à leur application. La confusion antérieure des **rôles de l'état** qui était à la fois autorité publique, autorité de tutelle, prestataire de services, et investisseur (producteur) n'est plus tolérable. Il est nécessaire de mettre en place un organisme de régulation destiné à examiner et à traiter de façon objective les dossiers des différents intervenants publics ou privés, national ou étranger évoluant dans un même secteur. Cet organisme doit être perçu par les investisseurs étrangers potentiels, comme légitime et indépendant qui joue un rôle de facilitateur. Cette légitimité et cette indépendance doivent être tirées de leur non soumission aux autorités de tutelle.<sup>6</sup>

---

<sup>6</sup>

## 2-5-L'IMPORTANCE DES INFRASTRUCTURES

Dans la littérature économique fort est de constater que l'infrastructure a été étudiée à travers sa contribution potentielle à la croissance économique mais n'a pas fait l'objet d'engouement qu'elle mérite dans la littérature sur les déterminants des investissements étrangers. Le faible niveau du stock d'infrastructure ou plutôt leur détérioration avec le temps faute de la maintenance : tels que le réseau ferroviaire, l'autoroute, la puissance électrique générée et le nombre de lignes téléphoniques constitue toujours un frein au développement des flux des IDE dans la plupart des pays du Maghreb, en comparaison avec les PECO qui disposent d'une infrastructure aussi variée que développée. **En présence de services d'infrastructures déficients, la réponse des IDE aux réformes économiques entreprises en vue d'accroître l'attractivité de ces pays s'avère décevante.** Par conséquent, toute politique d'attraction des investissements étrangers doit au préalable se baser sur un développement des infrastructures physiques.

Les besoins en infrastructure doivent être évalués à partir des retards constatés dans la région et des besoins formulés par la population pour mieux cerner les problèmes par ordre d'importance en vue de dégager un portefeuille de projets prioritaires et d'offrir une plate forme capable d'attirer les investissements étrangers. A titre d'exemple seulement, pour les seuls pays arabes, près de 45 millions d'habitants issus du milieu rural n'accèdent pas encore à l'alimentation en eau potable. Un second exemple concerne le retard énorme dans les technologies de la communication où on estime moins de 15 lignes pour 100 habitants en milieu urbain et 5 lignes seulement par 100 habitants en milieu rural.

## 2-6- LE FACTEUR HUMAIN

Le capital humain est un élément indispensable que doit offrir un pays pour augmenter son potentiel d'attractivité vis à vis les IDE. A cet effet, il faut que la population atteigne un **certain niveau minimum d'instruction**. Cela va permettre aux firmes étrangères d'exploiter pleinement les retombées de la main d'œuvre locale et pour le pays d'accueil d'améliorer la capacité d'absorption de nouvelles technologies et de savoir faire. Ainsi, l'investissement dans l'éducation et la formation au profit de la population en quête d'emploi s'avère primordial pour qu'un pays crée les conditions favorables à l'attraction des IDE.

Mais l'éducation et la formation ne sont pas en soi une condition suffisante pour qu'un pays soit attirant aux yeux des firmes étrangères, particulièrement lorsqu'il existe un important **écart au niveau du savoir faire** comme c'est le cas entre les firmes étrangères venues du nord et les entreprises locales des pays hôtes, il y a peu de chance d'enregistrer des gains positifs. Ainsi, les incidences bénéfiques d'une formation assurée par le biais des IDE ne peut que compléter mais ne peut remplacer en aucun cas l'amélioration générale des niveaux d'instruction et de qualification qui est la responsabilité des autorités des pays d'accueil. L'autre volet qui nous paraît aussi important que les précédents concerne **l'adaptation de la formation aux créneaux qui répondent à la demande du marché de travail**. Ce dernier a subi de profondes mutations avec la mondialisation des économies, il est devenu de plus en plus exigeant en terme de qualité et de productivité en particulier avec l'arrivée des firmes étrangères.

---

### 3-1 / Historique du statut des IDE en Algérie.

Le comportement des Etats vis à vis des IDE évolue en fonction de la conjoncture. Pendant les années 60 et 70, ces investissements étaient suspectés de mettre en péril l'indépendance nationale. Après cette période, les investissements étrangers étaient soumis à des objectifs précis tels que la création d'emploi, la formation de la main d'œuvre, le transfert technologique...etc. Aujourd'hui, dans un contexte de mondialisation et de régionalisation marqué par un poids étouffant de la dette extérieure et une crise aiguë du financement interne dû à l'effondrement des recettes extérieures et à l'assèchement de l'offre de crédits internationaux, on assiste à un changement d'attitude des gouvernements des pays en développement. Ce changement s'est traduit par des politiques plus libérales à l'égard des firmes multinationales et leurs corollaires les IDE.

L'Algérie a cherché dès le lendemain de son indépendance à intéresser le capital étranger, a y investir directement pour participer à son développement économique et sociale. Ainsi, dès le 23 Juillet 1963 apparaît le premier code d'investissement destiné essentiellement aux investissements étrangers, en prévoyant son article 03 que « la liberté d'investir est reconnue aux personnes physiques et morales étrangers sous réserve des dépositions d'ordre public et des règles d'établissements » Mais dans l'article 23, on constate que l'IDE agréé devait entrer dans le cadre des objectifs de l'Etat, chose qui n'a pas été à rassurer les investisseurs étrangers. Au contraire cette situation a provoqué l'exode des capitaux vers l'étranger.

L'échec de cette expérience a poussé le régime à élaborer un autre code en 1966. Ce dernier avait comme objectif prioritaire d'intéresser d'abord le capital privé national et en second lieu seulement les capitaux étrangers. Le souci du pouvoir à l'époque était de rétablir un climat de confiance, de stabilité et de sécurité capable de générer un flux d'investissements indispensable pour enrayer un taux de chômage considérable. Malheureusement ce code était accueilli avec beaucoup de méfiance par les opérateurs privés qui craignait l'Etat de s'orienter vers une politique de nationalisation systématique des grands secteurs de l'économie. Les orientations socialiste imprimées par le pouvoir politique dans son processus de développement ne pouvait que décourager les meilleures volontés. En somme, la politique officielle ne cherche plus à attirer les capitaux étrangers. Mis à part le secteur pétrolier régié par un code spécifique, l'IDE est orientée en joint-venture dans des secteurs qui sont sensés favoriser le transfert technologique. Les retombés qui étaient attendues des jointes ventures ne se sont jamais concrétisées. Les partenaires appliquaient une politique de mise à l'écart des cadres nationaux et de rétention du savoir faire. En somme cette loi reste sans effet substantiel. Quant à la loi de 1982, elle porte la part du partenaire étranger à 49% et lui accorde d'autres avantages et incitations. Néanmoins cette loi comme les précédentes reste sans effets dans la mesure elle exclu l'opérateur privé de bénéficier de ce partenariat. Quant à la loi de 1989, elle porte la part du partenaire étranger à 65 % . Toute fois, cette loi coïncide avec une contestation sociale et des troubles politiques<sup>7</sup>.

A partir de 1993, on assiste à une loi qui rompe avec tous les tabous du passé et s'inspire des autres codes d'investissement de la région où le capital étranger n'est plus une menace pour la souveraineté du pays. Mais à cette époque l'Algérie vient de rentrer dans un processus de rééchelonnement de sa dette extérieure, conditionnées par l'application des mesures liées au plan d'ajustement structurel (PAS). C'est le début d'une conjoncture économique défavorable ( inflation, chômage, déficit budgétaire, dévaluation glissante ...etc. )

---

<sup>7</sup> A.BOUHANNA, 1989, 'évaluation des investissements privés en Algérie', thèse de Magister

A cet époque, il faut le rappeler, tous les efforts d'ouverture et de libéralisation de l'économie n'ont pas incité les investisseurs étrangers à s'intéresser au pays à cause de l'instabilité politique et sécuritaire qui continue d'hypothéquer l'économie nationale.

### **3-2 / Les IDE dans la politique de développement industriel**

La question primordiale dans ce contexte est celle de savoir si la politique d'accumulation des capitaux étrangers et sa polarisation mondiale à réellement changé et si l'Algérie, en dehors de ces ressources en hydrocarbures, peut disposer d'avantages comparatifs capable de lui procurer un potentiel d'attractivité comparable à celui des pays du sud est asiatique.

La dévalorisation rapide du coût du travail ne peut en aucun cas être considéré comme un atout dans la mesure ou la productivité du travail et celle des facteurs de production en générale est très faible et qu'elle favorise un recul de la demande suite à la détérioration du pouvoir d'achat des consommateurs du pays d'accueil.

La stratégie de développement industrielle en Algérie n'a jamais suscité l'intérêt des investissements directs étrangers en dehors des hydrocarbures. Cette stratégie s'est toujours articulée autour d'une exploitation massive de ces ressources non renouvelables et dont leurs cours dépend de facteurs exogènes. L'autre volet de cette politique relatif aux autres secteurs de l'économie s'est toujours orienté vers une satisfaction des besoins de la population. Une telle orientation est en complète contradiction avec les intérêts des investisseurs étrangers.

En somme, les investissements réalisés en Algérie dans le cadre du développement industriel se sont basés exclusivement sur la rente pétrolière et aux emprunts extérieurs. L'absence des investissements directs étrangers s'explique, entre autres, par le manque d'une politique réelle d'attraction en comparaison avec des pays de la région. Ces pays (Maroc et la Tunisie) qui avaient suivi jusqu'alors des politiques de développement industriel orientées vers l'approvisionnement du marché intérieure, ont révisé leurs stratégies afin de promouvoir des activités d'exportation, d'une part, et diversifier leur tissu industriel en vue de réduire leur dépendance vis à vis quelques produits ou de quelques secteurs.

L'enjeu fondamental des prochaines années que reflète la politique du développement industriel est cette forte dépendance qui ne cesse de croître au fil des ans et qu'on peut facilement vérifier à travers les allocations des ressources et le poids des investissements nationaux publics et étrangers dans le secteur des hydrocarbures de l'économie. Il est temps, de prendre conscience du retard accumulé dans ce domaine par notre pays et de s'inspirer de différentes expériences de réussite de politiques d'attraction des IDE dans le monde, afin de tirer parti de la présence de ces firmes multinationales en terme de transferts technologiques et de savoir faire. Mais cela ne peut être atteint qu'en poursuivant des politiques de développement industrielles orientées vers l'exportation et la diversification de notre tissu de production dont les acteurs principaux seront les investisseurs privés nationaux et étrangers.

#### **Quel est le degré d'attractivité du pays vis à vis des IDE ?**

Avec la mondialisation et la libre circulation des capitaux, on parle plus de capital français ou américain, on parle tout court de capital. Ce dernier a tellement d'opportunités qu'il n'est plus prêt à prendre des risques majeurs, sauf dans le cas où il poursuit des objectifs extra économiques, d'où la rude concurrence entre des pays en quête de capitaux pour attirer le plus d'IDE.

Or les investisseurs étrangers demandent que le pays ait une stabilité politique, une paix sociale, une classe moyenne conséquente et un marché solvable. Il se trouve que l'Algérie jouit ces dernières années d'une stabilité politique et sécuritaire, reste que la paix sociale est toujours fragile.

Avec une trentaine de millions d'habitants, le marché algérien est émergent. Il demande cependant une action importante pour développer une classe moyenne qui s'est rétrécie voire disparu lors de la décennie noire. Une politique de redistribution peut contribuer à promouvoir cette classe importante dans la société et peut inciter les investisseurs à prendre plus d'engagement.

Une désorganisation administrative avec des déséquilibres dans les prérogatives des ministres peut ralentir l'investissement national et étranger. Les pays qui ont réussi à susciter l'intérêt des capitaux étrangers sont ceux qui ont développé, entre autres, le principe du guichet unique (l'équivalent à l'agence ANDI en Algérie mais qui reste malheureusement sans effet substantiel) lequel s'occupe de tous : oriente et intervient dans le sens qu'il le faut.

Les représentations diplomatiques ont un grand rôle à jouer dans la concrétisation de toute politique d'attraction d'IDE. Un ambassadeur ne doit pas uniquement se contenter de mener des actions diplomatiques, il doit œuvrer pour la promotion de son pays et de son image de marque auprès des investisseurs étrangers.

### **3-3/ EVOLUTION DES IDE**

Au moment où les flux d'IDE dans le monde ont atteint des niveaux records à partir de 1995, on assiste à une polarisation qui fait qu'aujourd'hui 10 pays seulement reçoivent 70% des flux mondiaux des IDE. Alors que cent pays les moins développés n'en totalisent que 1%<sup>8</sup>. Cette tendance concerne particulièrement les pays appartenant au bassin méditerranéen.

Concernant la ventilation des IDE au niveau des trois continents, on constate que le Japon adopte une politique offensive vis à vis de son sud en terme d'IDE. Les investisseurs japonais préfèrent investir en Chine, en Thaïlande et en Malaisie. Les Etats Unis, quant à eux, sont plus séduits par l'Amérique Latine. Cependant, l'Union Européenne ne semble pas pour le moment attirer par le sud de la méditerranée. Plutôt, est préoccupée par les (PECO) que par les pays du Maghreb et tout récemment elle oriente une grande partie de ses investissements vers l'Amérique Latine. A titre d'exemple, en 1996 l'Amérique Latine a reçu plus de 38 Milliards \$ d'IDE, l'Asie plus de 84 M \$ et le sud de la méditerranée 4,7 M \$ (Israël et Turquie compris). Qu'en est-il pour les pays de l'Algérie?

Le faible afflux d'IDE vers l'Algérie est manifesté malgré la situation géographique de ce dernier qui se trouve dans le voisinage immédiat du premier pôle émetteur d'IDE dans le monde en l'occurrence l'UE. Au cours de la décennie 90, les investissements européens dans le monde représentaient en moyenne plus de 50% du total des IDE dans le monde. La proximité géographique dans le cas de notre pays n'est malheureusement pas un déterminant dans l'orientation des IDE et dans une moindre mesure dans les investissements de délocalisation.

Les résultats des études économétriques convergent sur le fait qu'il existe une faible corrélation entre les réformes économiques engagées par les pays du Sud et de l'Est de la

---

<sup>8</sup> Bernard.B & Redha.G, « *La polarisation des IDE dans l'espace méditerranéen* », Economica, Paris, 1998.

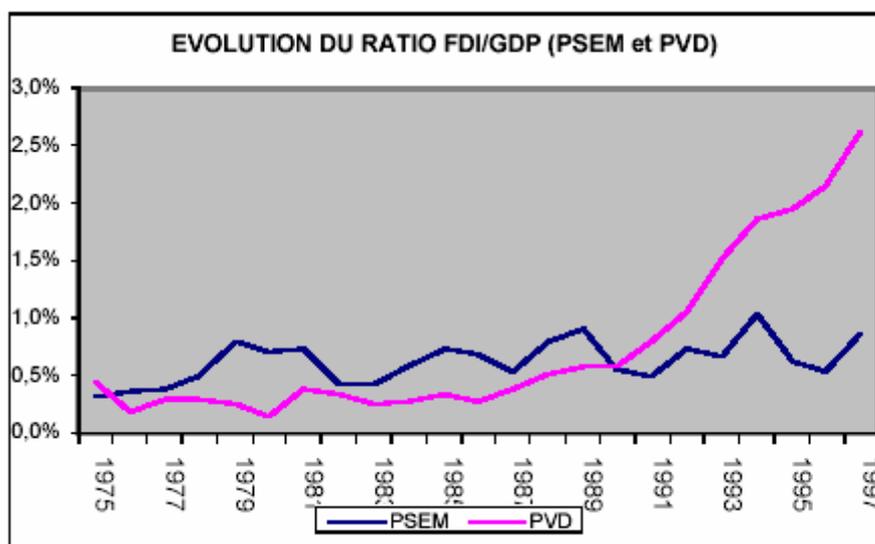
méditerranée et les flux des investissements étrangers dans cette région. Certains pensent que cette faiblesse est due à une perception négative des investisseurs étrangers (lenteur dans l'application des réformes économiques). Dans ce contexte d'incertitude et de doute, les accords d'association euro-méditerranéen peuvent jouer un rôle primordial quant à la crédibilité des réformes entreprises par l'Algérie en les considérant comme des engagements irréversibles.

D'après les données du tableau ci dessous, on constate que l'Algérie est le pays le moins attractif dans la région Moyen Orient et le Nord de l'Afrique et cela malgré la libéralisation de l'économie, son intégration à l'économie mondiale à travers la signature des accords d'association euro-méditerranéenne et l'adoption des codes d'investissement jugés parmi les plus libéraux. Il convient de noter que la Turquie et dans une moindre mesure l'Egypte demeurent les principaux bénéficiaires des flux d'IDE en provenance du nord de la rive méditerranéenne.

Volume des IDE en million de dollars

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Algérie	--	12	12	15	18	5	4	7
Egypte	734	253	459	493	1256	598	636	891
Jordanie	38	-12	41	-34	3	13	16	22
Liban	6	--	4	6	7	35	80	150
Syrie	71	0	0	176	251	100	89	80
Tunisie	72	126	526	562	432	264	238	316
<b>Maroc</b>	<b>165</b>	<b>317</b>	<b>422</b>	<b>491</b>	<b>551</b>	<b>290</b>	<b>311</b>	<b>--</b>

Source : Banque Mondiale.



Source : D'après World Bank (1999)

### 3-4/ PRIVATISATION SOURCE D'ATTRACTIVITE DES IDE

L'Algérie et les pays du Maghreb en général attirent peu d'IDE et n'ont guère bénéficié de l'accélération de la mondialisation durant l'année 1990. L'étroitesse de leurs marchés nationaux qui ne compensent pas les regroupements de marchés régionaux et les risques économiques, est un facteur qui a joué en défaveur du programme de privatisation.

Ce programme a été mis en œuvre au de l'année 90 avec plus ou moins de réussite dans certains pays. Durant la période 1995-2000, le montant cumulé de cette opération en pourcentage par rapport au PIB est de 9% au Maroc. Ces privatisations ont notamment attiré des entreprises étrangères en Jordanie, au Maroc, Tunisie, et dans une moindre mesure dans l'Égypte. Sur les trois années consécutives (1999, 2000 et 2001), les privatisations ont représenté 30% des IDE au Maroc, 22% en Tunisie et 18% en Égypte<sup>9</sup>.

La réussite de cette opération au Maroc s'explique par la cession de 35% du capital du Maroc Télécoms qui représente la principale source d'IDE en 2001. Cependant, certains pays ont tardé à ouvrir le capital de leurs entreprises soit par hésitation, soit à cause d'une résistance interne au processus de privatisation comme dans le cas de l'Algérie. Cette situation a eu des répercussions négatives sur l'opération de vente de la première licence d'exploitation de GSM où les offres internationales étaient au delà de ce qu'espérer l'État. Cette méfiance exagérée de la part des investisseurs étrangers d'entreprendre en Algérie hors secteur des hydrocarbures ne fait que compliquer le processus de diversification du tissu industriel.

L'attractivité de la Jordanie s'est améliorée avec la signature des accords euro-méditerranéens en 1997, l'entrée à l'OMC en 2000, et l'accès au libre échange avec les USA. Jusqu'au 1998 les IDE se dirigeaient vers l'immobilier et le service. Le succès de la vente de télécoms a lancé les privatisations dans d'autres secteurs, qui ont à leurs tour réussi attiré des investissements étrangers en l'occurrence dans le secteur du ciment et des services. Cette tendance positive a été malheureusement ralentie par l'instabilité politique de la région et tout récemment par l'évènement du 11 septembre 2001. On constate une chute libre du volume d'IDE de 885 million de \$ en 2000 à 10 million de \$ en 2001<sup>10</sup>. L'image relativement positif de la Jordanie et les privatisations annoncées pourraient lui permettre d'attirer plus d'IDE si l'environnement régional l'autorise. L'essoufflement des programmes de privatisation sources d'IDE importantes mais ponctuelles tient au fait que la plupart des privatisations faciles ont été réalisées. La part des investisseurs de l'Union Européenne dans cette opération est supérieure à 70% au Maroc, au Liban, en Tunisie et en Égypte.

## CONCLUSION

En somme, la réussite de toute politique économique en terme de réformes de restructuration et de stratégie peut être apprécié à travers la perception des investisseurs étrangers de ces réformes. Leur flux est un témoin sans faille sur leur confiance aux réformes entrepris par le pays d'accueil.

Aujourd'hui, le rôle de la politique publique est de modifier les orientations actuelles qui limitent les responsabilités de l'État à la suppression des barrières administratives légales, à la multiplication des incitations fiscales, et à l'allègement des charges réglementaires et sociales. **L'enjeu est donc de créer une articulation entre les politiques d'attraction des investissements étrangers et les politiques de création et de restructuration du tissu industriel.** Ainsi les politiques de mise à niveau engagées par les pays en quête d'IDE sont plus importantes que celles d'attraction,

Ainsi, pour conclure on peut dire que dans l'immédiat, l'Algérie ne semblent pas en mesure de séduire les investisseurs étrangers. En effet, son attractivité n'est qu'artificielle du fait qu'elle ne dépend pas seulement des déterminants classiques dans le

---

<sup>9</sup> LINEFI-DREE, actualisation Janvier 2002, « les investissements directs étrangers en méditerranée »

<sup>10</sup> MINEFI-DREE, « Les investissements directs étrangers en méditerranée », actualisation, Janvier 2002, Paris.

choix actuel de localisation, en ce sens d'autres facteurs sont avancés qu'on qualifie de privilèges hors normes. Ce type de privilèges concerne les subventions à l'installation, des cadeaux fiscaux, une flexibilité dans la législation de travail (le droit de licencier les travailleurs selon le rendement et la compétence). Dans ces conditions, le sort des travailleurs dépend de la conjoncture, ce qui amplifie une situation déjà précaire de l'emploi dans cet espace économique. Aussi, la suppression des entraves à la mobilité des capitaux constitue un élément positif pour l'investisseur qui aura toute la liberté de déplacer les capitaux en fonction de la conjoncture qui se présente.

## **BIBLIOGRAPHIE**

Bertrand.Bellon & Redha.G , « *La polarisation des IDE dans l'espace méditerranéen* », Economica , Paris1, 998

Berthomieu.CI, «*La prospérité des pays du Maghreb passe-t-elle par l'intégration économique régionale ?*», communication lors de la 2<sup>ème</sup> rencontre euro-med, CEFAMI-RIME, Nice, Novembre 2002.

Blostrom.J & Kokko.A , “ *How Foreign Investment Affect Host countries* “, Policy Research Working Paper, N° 1745 , World Bank, Washington D.C,1997.

Charles Albert & Michlet, « *La Tunisie : le renforcement de l'attractivité* », Economica. Paris, 1998.

CNUCED & WORLD INVESTMENT REPORT, 2001

De lapierre.M & C.Mielli, « *Le Fond monétaire* », Vuibert, Paris, 1995.

Dessus & Delvin & Safadi, «*Vers une intégration régionale Arabe et Euro-Méditerranéenne* », 2001.

Hoekman.B & Konan.C, «*Deep integration nondiscrimination and euro-mediterranean free trade* », IMF WP 99 Washington DC, 1999.

Hugon.P, «*Les séquences inverses de la régionalisation* », Revue du Tiers Monde N°155, 1998.

Hugon.P, «*Economie internationale et mondialisation* », Economica, 1997.

Michalet.C.A, « *Firmes multinationales et attractivité des territoires, dans un nouvel impératif industriel* », Université Paris Dauphine .

Michalet.C.A , « *La séduction des nationaux ou comment attirer les investissements* », Economica, Paris, 1999.

MINEFI-DREE, «*Les investissements directs étrangers en méditerranée* » Actualisation, Paris, Janvier 2002,

